

Question écrite de Mme Czekalski relative au parc automobile des membres du Collège.

Une information parue dans la presse le mois dernier concernant le budget mobilité accordé aux échevin(e)s qui renonceraient à leur voiture de fonction m'a interpellé. Ce budget permettrait ainsi aux responsables politiques de la Ville de Bruxelles de se déplacer autrement et de trouver des alternatives à la voiture.

Je me permets également de revenir sur l'adoption à l'unanimité, lors du dernier Conseil communal, de notre motion pour lutter contre le dérèglement climatique. On y rappelait qu'il convenait d'adapter la mobilité pour inciter les individus à favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports publics (métros, trains, trams, bus), la généralisation dans le parc automobile communal de véhicules les moins polluants,...

La commune s'engage à prendre des mesures fortes en faveur de l'environnement, de réduction de son empreinte carbone et surtout d'une meilleure qualité de vie.

La politique de mobilité que nous voulons au sein de mon parti, se veut respectueuse de l'environnement et soucieuse de désengorger les routes. Nous sommes favorables et encourageons le développement de la mobilité douce.

Considérant que les autorités publiques doivent montrer l'exemple, je me posais donc quelques questions concernant l'utilisation des véhicules par les membres du Collège de notre commune.

Pouvez-vous me dire des véhicules sont mis à leur disposition ?

Comment procédez-vous au quotidien dans l'exercice de vos fonctions ?

Quelle est l'évolution du nombre de ces véhicules ?

Quelles sont les perspectives en vue de les adapter aux nouvelles exigences du Gouvernement bruxellois ?

Est-ce qu'un budget mobilité ou un abonnement pour utiliser les transports en commun voire un accord avec des sociétés de libre-service est proposé aux membres du Collège s'ils renoncent à leurs voitures de fonction ?

Je vous remercie pour vos réponses et vos explications.

Réponse :

Un seul véhicule, dont l'utilisation est mutualisée, est à disposition des membres du Collège.

Il s'agit d'une BMW 320i Gran Turismo (véhicule Essence, classe environnementale EURO 6).

Aucun autre véhicule n'est prévu à cet effet.

La mise à disposition de ce véhicule, qui a lieu de manière ponctuelle, ne se fait que sur demande des membres du Collège.

Aucune évolution du nombre de véhicules n'est prévue et celui-ci convient parfaitement aux normes de basses émissions.

Il n'y a aucun budget défraiement.

En outre, cinq vélos électriques, sont mis à disposition non seulement des membres du personnel communal mais aussi des membres du Collège dans le cadre de leurs déplacements professionnels.